87. Dimanche 11 Avril 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an	26 fl.	30 fl.
Six mois	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

TRENTIÈME INSERTIONS.
Pour les 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET DES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 10 *Avril*.

Au point de vue politique nous ne sympathisons guère avec le *Courrier-Français*, mais nous n'en rendons pas moins justice au caractère de ses rédacteurs, que nous croyons gens d'honneur et de bonne foi.

C'est pourquoi nous regrettons sincèrement que ce soit précisément le *Courrier* que l'on ait choisi pour l'objet de la mystification dont cette feuille vient d'être dupe, en insérant dans un de ses derniers numéros (sous la rubrique *Correspondance particulière*) un prétendu *Coup-d'œil sur la Hollande*, qui ressemble plutôt à une bouffonnerie de carneval qu'à un aperçu sérieux de la situation du pays.

Cette plaisanterie curieuse n'était pas un peu trop longue, nous aurions volontiers continué pour l'amusement de nos lecteurs, qui auront sans doute se donner le plaisir de la lire en ouvrant le numéro de ce journal d'Arnhem de ce matin.

Le *Arnhemsche Courant* demande si le *Journal de La Haye* ne confond pas le *Courrier-Français*.

Le *Journal de La Haye* contribue trop bien, depuis dix-huit mois, à faire connaître à l'étranger la situation véritable de la Hollande, il a trop efficacement combattu les mauvais citoyens qui tendent à nous déconsidérer aux yeux de l'Europe, il a trop réussi à former parmi les hommes sensés et les gens éclairés d'autres pays, une opinion justement favorable à notre patrie, pour avoir besoin de descendre à la réfutation de ce monceau ramassis de tout ce que nos libelles les plus décriés ont publié depuis quelque temps contre le gouvernement de leur pays, et où il n'y a pas un seul fait d'allégué qui ne soit un mensonge, une seule assertion qui ne soit marquée au coin de la plus mauvaise foi. De pareilles absurdités se réfutent d'elles-mêmes, et la méchanceté, quand elle revêt ce caractère de grossièreté, n'est plus que ridicule.

Nous ajouterons seulement le *Courrier-Français* que l'article *Arnhemsche Courant* lui laisse la responsabilité, en se contentant de dire que ce n'est qu'un article de *correspondance* d'un des rédacteurs même du journal d'Arnhem. La longue oreille de cet ambitieux désappointé, s'aperçoit à peine dans la phrase où il se plaint de ce que le gouvernement ait persévéré dans le système adopté au commencement de son actuel, alors, dit le correspondant du *Courrier*, les hommes, qui, soit dans les chambres, soit dans la presse (lisez ; dans l'*Arnhemsche Courant*), combattirent énergiquement les mesures de l'ancien gouvernement, furent engagés à se rallier au gouvernement que leur population, leurs lumières devaient contribuer à consolider. »

Nous autres Hollandais, qui savons un peu mieux qu'on ne sait dans les bureaux du *Courrier-Français*, l'histoire de nos conversions subites qui ont beaucoup scandalisé en leur temps nos puritains politiques, nous n'avons pas besoin de la phrase qui précède, pour y reconnaître à l'instant la brebis égarée pendant quelque temps, et rentrée tout contrite au bercail, on sait pourquoi.

Un mot au *Courrier-Français*.

Il ne s'agit pas d'ouvrir sans réflexion ses colonnes aux diatribes contre un gouvernement étranger qu'un mauvais cœur ou l'ignorance complète de tout sentiment de patriotisme peuvent inspirer à quelque citoyen dégénéré, encore faut-il mettre de la conséquence dans un pareil procédé. Qu'ont dû penser, par exemple de la conviction politique du *Courrier*, ses abonnés de ce journal qui lisaient dans le numéro précité le passage suivant :

« Ce qu'on appelle maintenant le Royaume des Pays-Bas n'est plus qu'un lambeau de celui que constituèrent les traités de Vienne; il a perdu ses plus belles provinces PAR LE GOUVERNEMENT INHABILE DU PREMIER ROI NASSAU DONT LA POLITIQUE ET RÉLIGIEUSE, PLUS ENCORE QUE LES MAUVAISES MESURES ÉCONOMIQUES, DÉTERMINA L'INSURRECTION DES PROVINCES BELGES. »

Ne faut-il pas avoir lu dans le numéro du 1er avril du même journal, et cela dans l'intervalle de vingt-quatre heures, la phrase suivante :

« PENDANT DES ANNÉES DE QUINZE ANS (de 1815 à 1830) LA BELGIQUE ÉTAIT DEVENUE UN DES PAYS LES PLUS RICHES, LES PLUS LIBÉRAUX ET LES PLUS HEUREUX DE L'EUROPE. En quelques années de temps ce même pays est devenu, sous le gouvernement du roi Guillaume, je veux dire sous l'autorité spirituelle et temporelle du cardinal de Malines, un des Etats les plus pauvres, les plus misérables, les plus rétrogrades et les plus malheureux du continent, sans en excepter l'Irlande, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, ces pays du paupérisme et de la mendicité par excellence. »

Ces deux citations empruntées à la même feuille, apprendront aux gens sensés quelle est l'importance que l'on doit attacher le plus souvent aux jugements des journaux sur les affaires des pays étrangers.

Le *Arnhemsche Courant*, craignant probablement d'atténuer tant soit peu l'effet de l'article malveillant qu'un de ses collaborateurs a adressé au *Courrier-Français*, s'est bien gardé de publier les documents sur nos finances, que l'on trouve dans le *Rhin-Courant* du 7 de ce mois, et dont nous donnons aujourd'hui la substance.

Le numéro d'aujourd'hui même en fournit une nouvelle preuve. Nous y lisons l'article *Finances des Pays-Bas*.

Finances des Pays-Bas.

Une des mesures qui font le plus d'honneur au gouvernement qui la proposa, et à la nation dont le concours en a assuré l'exécution complète, ce fut notre grande opération financière décrétée en 1844. Nous en avons plus d'une fois signalé la haute portée morale et politique, les résultats à la fois si avantageux pour nos intérêts matériels et si honorables pour le caractère d'un peuple dont l'ancienne renommée de probité et d'honneur a brillé en cette occasion d'un nouveau lustre, et a consolidé l'estime et le crédit dont la Hollande a toujours joui auprès de l'étranger.

Un projet de loi vient d'être présenté aux Chambres, afin d'arrêter définitivement par la voie législative la liquidation des opérations que l'emprunt volontaire, où l'on a vu la maison régnante rivaliser de désintéressement et de patriotisme avec le pays, a permis de mener à bonne fin.

Ici toute l'éloquence est dans les chiffres, dont le résumé que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, fera apercevoir d'un coup-d'œil l'emploi judicieux que le gouvernement a su faire de la somme de fl. 122,000,000 de florins, dont il a eu à disposer.

Le gouvernement a présenté le 27 mars dernier, aux Etats-Généraux, un projet de loi portant la liquidation des dépenses effectuées en vertu des lois du 6 mars 1844 (sur l'emprunt volontaire) et du 25 juin suivant (sur la conversion). Ce projet de loi est accompagné des états contenant les chiffres détaillés de ces dépenses. Voici un résumé succinct et fidèle de ces documents :

Le montant de l'emprunt volontaire, fait en vertu de la loi du 6 mars 1844, s'est élevé à fl. 122,700,082.00 ; dont fl. 110,856,861 par la nation, et fl. 10,000,000 par les augustes héritiers de feu S. M. le comte de Nassau et fl. 1,843.221.00 montant du don gratuit. Cette somme a pu être portée intégralement comme recettes grâce à la générosité du Roi qui a fait payer de ses propres fonds les fl. 29,984,741½ de non-valeurs de l'emprunt.

Voici maintenant les dépenses effectuées.

Arriérés des années 1840 et années antérieures à couvrir	fl.	3,050,000.00
Celui de l'exercice 1841		156.957,70½
» » 1842		8,490,715.35
» » 1843		4,643,580.72
Bénéfice accordé aux souscripteurs à l'emprunt volontaire à raison de 10 p. c. sur le tiers du montant de leur souscription	fl.	3,325,705.83
Frais d'impression, de courtage, d'administration, etc., effectués par la mise à exécution de la loi du 6 mars		432,700.00
Remboursement de la dette à la Société de Commerce des Pays-Bas		22,027,775.18
Indemnités accordées à plusieurs provinces du royaume par suite des pertes qu'elles ont éprouvées par les inondations militaires		600,000.00
Le complément des voies et moyens de l'exercice 1844		3,825,300.00
Amortissement de la dette.		
Obligations 5 pour cent de la dette de l'Etat	fl. 53,534,400	
Domain *losrenten* 5 p. c.	5,274,800	
Losrenten des Ind.-Orientales 5 p. c.	17,330,000	
2,500 oblig. du Syndicat d'Amort. 4½ p. c. reçues en paiement lors de l'emprunt à raison de 96 p. c.	2,400	
1,000 id. à raison de 89 p. c.	890	
1,200 id. de la dette 2½ p. c. à raison de 56 p. c.	672	
		76,143,162,00
Frais occasionnés par le rayement, des certificats d'inscriptions au Grand Livre de la dette nationale		3,450,00
Il est disponible de l'emprunt pour remboursement		735,21½
	fl.	122,700,082.00

Quant à la conversion et au remboursement de la dette publique opérés en vertu de la loi du 25 juin 1844, les documents soumis aux Etats-Généraux nous font connaître les immenses avantages qui sont résultés pour le pays par suite de la conversion et de l'échange des obligations de la dette nationale 5 p. c. et 4½ p. c., en ce que les intérêts de la dette se sont trouvés considérablement diminués. Voici d'abord les moyens employés pour cette opération financière :

Le solde mentionné ci-dessus	fl.	735.21½
L'emprunt qui se rattache à l'amortissement des obligations 5 p. c. *losrenten* des Indes Orientales, à charge de nos possessions aux Indes-Orientales		22,755,802.18½
Produit des capitaux inscrits au Grand-Livre belge		84,293,551.90
D'autres recettes se rattachant à la conversion ou au remboursement		171,740.44½
Placement d'obligations 4 p. c. de la dette publique		2,567,500.00
Total	fl.	109,789,329.74½

Voici maintenant les dépenses effectués avec ces fonds :

Remboursement de la dette coloniale de l'emprunt à 4 p. cent	fl. 22,752,437.00
Amortissement de dette 5 et 4½ p. c.	77,967,500.00
Indemnités et courtage payés par suite de l'échange des obligations	8,459,745.00
Frais occasionnés par l'aliénation de la dette belge	377,414.94
Frais d'administration et autres, occasionnés par l'échange des obligations de la dette nationale	156,729.98
Rachat pour être annullés, de fl. 83,000 d'obligations 4 p. c.	75,322.50
	fl. 109,789,149.42

En sorte qu'il reste un solde de fl. 180.32½ qui sera porté au budget des recettes de 1847.

Les différentes opérations de la conversion et de l'échange des obligations 5 et 4½ p. c. de la dette publique ont amené un bénéfice de fl. 3,796,421.49½.

Voici maintenant les résultats des deux opérations sous le double rapport de l'augmention et de la diminution tant du capital que des intérêts de la dette publique à l'augmentation du capital de la dette.

Par suite de la conversion et de l'échange, la dette a diminué, savoir :

En 5 p. c. de la dette nationale	fl.	221,257,900.00
5 p. c. Domein *losrenten*		15,460,800.00
5 p. c. *Losrenten* des Indes-Orientales		64,000,000.00
4½ Obligat. du Synd. d'Amortissement		99,476,000.00
2½ de la dette nationale		6,420,000.00
id. id. id.		1,200.00
4 obligations des Indes-Orientales		1,000.00
Les arriérés ainsi que les indemnités accordées pour inondations		3,650,000.00
Déficit des années 1841, 1842 et 1843		13,291,253.75½
id. id. 1844		3,825,300.00
La dette payée à la Société de Commerce		22,027,775.18
	fl.	449,411,228.93½
De cette somme doit cependant être déduit le montant du capital belge destiné à l'amortissement de la dette		88,145,592.40
En sorte que le montant des capitaux annullés par l'amortissement s'élève à	fl.	361,265,636.55½
Par contre, la dette a été augmentée en obligations 3 p. c. de	fl. 120,856,861	
id. 4 p. c.	237,640,500	
	fl. 358,497,361	
Les oblig. 4 p. c. des Indes-Orient. de fl. 14,748,500 à diminuer de celles exist. 2,499,000	12,249,500	
		370,746,861.00
L'augmentation de la dette est donc de	fl.	9,481,224.44½

Quant aux intérêts, voici quels sont ceux qui ont été amortis par suite de l'annullation des capitaux :

5 p. c. de la dette nationale		fl. 11,062,895.00
5 p. c. domein *losrenten*		773,040.00
5 p. c. *losrenten* des Indes-Orientales		3,200,000.00
2½ p. c. de la dette nationale		160,500.00
Id. id.		30.00
4½ p. c. du Syndicat		4,476,420.00
4½ p. c. dette envers la Soc. de Comm.		991,250.00
4 p. c. d'intérêts de la dette flottante arriérés, etc.	calculé à raison de 4 p. c.	146,000.00
Déficit de 1841, 1842, 1843		531,650.00
Id. 1844		153,012.00
	fl.	21,494,797.00
A déduire les rentes belges		4,000,000.00
Total	fl.	17,494,797.00

Par contre il a été créé de nouvelles rentes, à savoir :

3 p. c. de fl. 120,856,861	fl. 3,625,705.83	
4 p. c. 237,640,500	9,505,620.00	
4 p. c. 12,249,500	489,940.00	
		fl. 13,621,265.83
En conséquence il, y a une diminution annuelle des rentes de	fl.	3,823,531.17

L'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi, se termine ainsi :

Finalement, il faut faire observer que l'espoir qui ne s'était pas précédemment confirmé entièrement de ne pas devoir émettre ou de chercher à placer de nouveaux 4 p. c. de la dette nationale, s'est aujourd'hui réalisé, et qu'ainsi il n'est plus maintenant question de prolonger le terme de l'émission de la dette dont il avait été question dans le mémoire à l'appui du budget biennal de 1848 et 1849.

Tous ces renseignements, suivant l'opinion du gouvernement expliquent de la manière la plus complète les budgets et les estimations qui servent de base à cette loi et fournissent un aperçu général de la grande opération financière de 1844.

Le *Drentsche Courant* remarque avec raison que le mérite de la fameuse coupe en or envoyé au journal d'Arnhem, n'a aucune signification politique, dans le sens que ce journal y attache, aussi longtemps que les donataires, les « quelques libéraux », font un mystère de leurs noms ; car supposons, dit le *Drentsche Courant*, que cette coupe ait été envoyée par certain club démocratique ou plutôt anarchique, dont le siége est à l'étranger, mais dont des agents sont arrivés en Hollande, dans ce cas l'*Arnhemsche Courant* trouvera-t-il encore le cadeau honorable pour la personne de son éditeur ?

Cette réflexion est parfaitement juste, et aussi longtemps que les « quelques libéraux » ne se seront pas fait connaître, toutes les suppositions sont permises. Celle qui est énoncée par le *Drentsche Courant* est cependant la dernière à laquelle il faudrait s'arrêter, attendu que les démocrates ne sont ordinairement démocrates que parce que l'or leur manque. Lorsqu'ils en ont une fois, ils le gardent soigneusement pour eux-mêmes et ne sont pas assez niais pour en faire cadeau aux journalistes qui leur ont servi d'instruments ou de compères.

Le National a dit hier que le gouvernement français venait de recevoir la nouvelle de la chute de M. Coletti, premier ministre de Grèce. M. le ministre de l'intérieur, interpellé dans les sections sur ce point, a répondu que le gouvernement n'avait point reçu de dépêche semblable.

L'*Union Monarchique* ajoute ceci à cette déclaration du ministre :

« Il faut croire cependant que les nouvelles ont présenté au ministère un certain caractère de vraisemblance, car nous croyons savoir de bonne source que des ordres ont été envoyés à Toulon pour qu'une division de la flotte de la Méditerranée soit immédiatement dirigée sur les côtes de Grèce. On nous assure même que M. le prince de Joinville ne tardera pas, avec le reste des forces navales sous ses ordres, à aller croiser dans ces parages. »

L'hôtel des Bains de Scheveningue sera sous peu de jours ouvert au public. On sait que la régence de la Haye a cédé à ferme l'exploitation de ce bel établissement à M. J. De Witt dont la réputation comme maître-d'hôtel, d'abord de l'établissement *Het Huis ten Deyl*, et ensuite de l'*Hôtel de l'Europe*, établissement qui continue toujours sur le même pied, est une garantie certaine de la parfaite direction qui sera donnée à la Maison des Bains de Scheveningue. Déjà plusieurs améliorations et embellissements y ont été apportés, et l'on a fait construire de nouvelles voitures de bains.

On nous écrit de Bruxelles :

« Nous avons à constater un grand succès obtenu au Théâtre-Royal de Bruxelles. Un écrivain d'un mérite distingué, M. Gustave Oppelt, qui a déjà conquis une position honorable dans la littérature, a fait représenter, il y a quelque temps, un nouvel ouvrage : *Henriette d'Entragues* ou *Un page sous Philippe III*, grand opéra en 5 actes, musique de Mercadante.

» Le libretto de M. Gustave Oppelt est destiné à jeter un nouvel éclat sur ces poésies si belles de pensées, remplies d'une verve si admirable. Une étude consciencieuse de cette poésie brûlante d'inspiration, qui peint avec une couleur si parfaite l'âge où elle a vécu, nous fait assister aux faits qu'elle a célébrés. Elle apprend à apprécier les grandes actions et elle fait revivre dans le cœur ces vieux souvenirs d'héroïsme qui appartiennent aux siècles passés.

» C'est à cette littérature que M. Gustave Oppelt nous initie ; avec tout le talent qu'on lui connaît, il a traduit les poètes italiens qui se sont frayé un nom vers la postérité. Les chaudes couleurs données à leurs œuvres par la langue italienne sont reproduites avec perfection par le traducteur.

» La musique de Mercadante a obtenu un succès d'enthousiasme ; c'est un chef-d'œuvre de mélodie, riche des plus beaux effets d'instrumentation. Cet opéra, parfaitement joué et chanté par nos acteurs, est digne d'appeler l'attention de tous les théâtres étrangers qui s'empresseront d'en enrichir leur répertoire. Nous le répétons, cette traduction fait le plus grand honneur à M. Gustave Oppelt, autant par le talent qu'il y a déployé que par le service qu'il a rendu à la scène lyrique, en nous faisant connaître un chef-d'œuvre de plus d'un maëstro tel que Mercadante.

Revenu public de la Grande-Bretagne.

Bien que nous ayons déjà publié hier le résultat que présente le tableau comparatif du revenu net de la Grande-Bretagne, du 6 avril 1845 au 5 avril 1846, et du 6 avril 1846 au 5 avril 1847, nous croyons devoir faire connaître les détails de ce document :

	Exercice terminé le 5 avril 1846.	Exercice terminé le 5 avril 1847.
Douanes	17,664,618	18,796,620
Excise.	11,886,085	12,547,657
Timbre.	7,095,521	7,062,828
Taxes.	4,224,039	4,257,158
Taxe sur les revenus	5,084,741	5,464,581
Postes.	468,000	820,000
Terres de la couronne.	130,000	112,000
Produits divers	138,883	318,000
Total du revenu ordinaire.	47,041,892	49,379,005
Tribut de la Chine	750,359	667,644
Monnayage, etc.	170,846	193,497
Remboursement d'avances	1,516,387	778,506
Total général, non compris le premier versement de l'emprunt de 8 millions.	49,480,484	51,018,652

Voici, par trimestres, l'état comparatif des produits des douanes et de l'excise réunis :

	DOUANES ET EXCISE
Du 6 avril au 5 juillet 1845.	7,465,232
Du 6 avril au 5 juillet 1846.	7,628,102
Du 6 juillet au 10 octobre 1845.	8,303,469
Du 6 juillet au 10 octobre 1846.	9,192,761
Du 11 octobre au 5 janvier 1845.	7,603,628
Du 11 octobre au 5 janvier 1846.	8,122,876
Du 6 janvier au 5 avril 1845.	5,538,370
Du 6 janvier au 5 avril 1846.	6,100,538

L'augmentation des droits de douanes et d'excise a donc été constatée ; elle s'est élevée, pour l'exercice entier, à 1,793,574 liv. st.

Si l'on compare les produits du même exercice avec les exercices correspondants, du 5 juillet 1843 au 5 avril 1844, et du 5 juillet 1844 au 5 avril 1845, on remarque que, malgré de nombreuses réductions sur les droits, les produits tendent à se relever.

Ainsi, du 5 juillet 1843 au 5 avril 1844, les produits des douanes et excises ont été de . . . . . 31,338,252 liv. st.
Du 5 juillet 1844 au 5 avril 1845, de. . 32,401,638
Du 5 juillet 1845 au 5 avril 1846, de. . 29,550,703
Du 5 juillet 1846 au 5 avril 1847, de. . 31,344,277

De telle sorte que, malgré les réductions de tout genre opérées sur les droits de douanes et d'excise, le produit du dernier exercice dépasse de quelques mille livres sterling celui de l'exercice qui a précédé les réformes douanières et autres.

En 1845, le montant total des réductions sur les droits de douanes et d'excise était évalué à 4,535,561 liv. st. D'après cette évaluation et en défalquant cette somme du produit de l'exercice du 5 juillet 1844 au 5 avril 1845, le produit des douanes et de l'excise en 1845 aurait dû être seulement de 27,866,077 liv. st., et il a été, comme on le voit par le tableau ci-dessus, de 29,550,703 liv. st ; différence: 1,684,626 liv. st.

Le résultat de la diminution des droits est bien plus remarquable si l'on établit la comparaison avec le dernier exercice : ainsi, après le trimestre d'avril 1845, le montant total de la diminution des droits était évaluée à 4,535,561 liv. st. ; depuis, de nouvelles réductions ont eu lieu et, malgré cela, le dernier exercice a produit 31,344,277 liv. st., c'est-à-dire 1,057,361 liv. st. seulement de moins que dans l'exercice 1844-1845. Donc l'élasticité du revenu a été telle, par suite de la diminution des droits, qu'en deux ans, 3,478,200 liv. st. ont été retrouvés sur les 4,535,561 liv. st. auxquels on avait renoncé par les réductions. On ne peut douter qu'à la fin de l'exercice prochain le revenu des douanes et de l'excise ne soit remonté au moins à l'importance qu'il a eue dans l'exercice 1844-1845.

Il est d'ailleurs fort remarquable que le produit des douanes dans le trimestre écoulé dépasse de 485,755 liv. st. le produit du trimestre correspondant en 1846. Le premier trimestre de l'année est ordinairement le plus productif ; les douanes avaient rapporté, du 5 janvier au 5 avril 1846, une somme de 3,961,918 liv. st. Elles ont produit, du 5 janvier au 5 avril 1847, une somme de 4,402,506 liv. st. ; et ce n'est point aux droits payés à l'importation des grains et farines qu'il faut attribuer cette augmentation de recette, car les droits n'ont été perçus que pendant le mois de janvier 1847 et n'ont rapporté que 15,168 liv. st. Depuis le 1er février, l'entrée des grains et farines a été déclarée libre jusqu'au mois de septembre. L'introduction de ces denrées n'a donc point profité au trésor. L'accroissement de la recette des douanes ne dépend pas, comme on le voit, du mouvement irrégulier et momentané d'un certain commerce, mais de la prospérité générale de l'industrie.

L'augmentation du produit de la poste aux lettres est fort remarquable et indique un surcroît d'activité dans le mouvement commercial. Voici quelle a été la progression des produits :

1843-1844	622,000 liv. st.
1844-1845	679,000
1845-1846	768,000
1846-1847	820,000

C'est une augmentation de près de 32 p. c. en 4 ans.

Le produit du post-office était, avant l'établissement d'une taxe fixe et uniforme, de plus de 1,680,000 liv. st.

Le *Times*, en publiant le tableau des revenus, l'accompagne des lignes suivantes :

Il y a augmentation dans toutes les branches de revenus, excepté dans le timbre et les terres de la couronne, et sans l'affreuse calamité qui pèse sur l'Irlande, nous pourrions nous féliciter de n'avoir jamais vu le trésor dans un état plus prospère, ni une perspective plus satisfaisante. Toutefois l'excédant, loin de donner le moyen de diminuer l'impôt établi, ne fera que dispenser de la nécessité d'en créer de nouveaux, car on pourra payer les intérêts des sommes que l'on a été forcé d'emprunter. Il est heureux, dans les circonstances actuelles, qu'il en soit ainsi.

Nous avons reçu 960,000 livres sterling comme premier versement de l'emprunt de 8 millions sterling, et il faudra bien des années pour amortir cet emprunt. C'est le châtiment mérité d'un système qui a laissé un tiers de notre population vivre dans la dépendance d'une plante avec laquelle la famine est périodique. Nous avons eu un terrible avertissement, faisons en sorte qu'il ne nous en faille pas un second.

Le *Globe* fait les réflexions suivantes sur les résultats qui ressortent du tableau des revenus :

« Les relevés des revenus ont fourni ce matin un sujet fécond aux commentaires et aux félicitations mutuelles, et assurément, à tout prendre, ils sont plus satisfaisants que l'état de choses en Irlande ne l'aurait fait espérer. On fait ici grande attention aux résultats trimestriels du revenu, car ils donnent le plus approximativement la mesure des ressources du pays ; ces résultats sont d'autant plus satisfaisants, que l'on prévoyait que tout le poids de la disette se ferait sentir dès le commencement de l'année présente.

» L'accroissement dans les douanes, qui pour ce trimestre approche presque du chiffre d'un demi-million de livres sterling, prouve toute la vigueur de notre commerce ; cet accroissement doit provenir non seulement de l'importation d'articles de première nécessité qui paient peu ou point de droits, mais encore d'articles employés dans nos manufactures et de ceux qui appartenaient au *comfort* des classes industrielles, tant produits de nos colonies que des pays étrangers. Le relevé nous présente de l'augmentation sur tous les points.

» Nous aurons un avantage net de plus de 2 millions de livres sterling (24 millions de florins) par an, qui seront affectés aux voies et moyens ; on se félicite surtout de l'accroissement du revenu de l'administration des postes. Quant à la charge du fonds consolidé, on s'aperçoit déjà de l'effet de la misère qui afflige l'Irlande ; 3 millions de livres sterling (36 millions de florins) ont été dépensés dans le trimestre qui a fini le 5 avril, pendant que sur d'autres articles, y compris l'intérêt de la dette, il y a des économies.

» A la Cité les regards sont fixés sur cet abîme irlandais, et l'on doute qu'on puisse désigner avec quelque probabilité le moment où il sera comblé, quoique d'un autre côté on espère que, grâce au zèle avec lequel le gouvernement administre les fonds de secours, le dernier emprunt suffira pour faire face aux besoins. Des 960,000 liv. sterl. reçues comme première avance de l'emprunt, environ 330,000 liv. sterl. ont été employées pour liquider l'excédant de la dépense (y compris l'Irlande) sur la recette, le reste fait un surplus de 628,781 liv. sterl. qui seront sans aucun doute réclamées pour le même objet auquel les 3 millions de liv. sterl. ont été employés. Voilà les points qui ont surtout attiré l'attention de la Cité.

Documents diplomatiques.

Par le baleinier l'*Aigle*, arrivé des mers du Sud, on a reçu copie du traité de commerce conclu au nom de la France par M. Perrier, son consul aux îles Sandwich, et le roi de ces îles. Voici les dispositions principales de ce traité :

« Art. 1er. Les sujets de S. M. le roi des Français demeurant dans les îles des îles Sandwich jouiront, quant aux droits de personnes et de leurs propriétés, de la même protection que s'ils étaient sujets indigènes, et le roi des îles Sandwich s'engage à leur accorder les mêmes droits et priviléges que ceux accordés maintenant ou qui pourront être accordés plus tard aux sujets de la nation la plus favorisée.

» Art. 2. Aucun Français, accusé d'un crime ou délit quelconque, ne pourra être jugé que par un jury composé de résidents indigènes et étrangers, proposés par le consul de France, et agréés par le gouvernement des îles Sandwich.

» Art. 3. Le roi des îles Sandwich étendra sa protection sur les Français, leurs officiers et équipages : en cas de naufrage, les chefs résidants des différentes parties des îles Sandwich devront leur porter secours et les garantir de tout pillage.

Les indemnités de sauvetage seront réglées, en cas de difficultés, par arbitres nommés par les deux parties.

» Art. 4. — La désertion des marins embarqués à bord des navires français, sera sévèrement réprimée par les autorités locales, qui devront employer tous les moyens à leur disposition pour arrêter les déserteurs. Toute violence faite, dans de justes limites, pour s'emparer d'eux, sera remboursée par les capitaines desdits navires.

» Art. 5. Les marchandises françaises ou reconnues comme telles, des possessions françaises, ne pourront être prohibées ou soumises à un droit d'entrée plus élevé que celui de 5 p. c. *ad valorem*. Les vins, eaux-de-vie et autres liqueurs spiritueuses sont exceptés, et pourront être soumis à un droit équitable, dont le gouvernement des îles Sandwich jugera à propos de les frapper ; mais à condition que ce droit ne sera jamais assez élevé pour devenir un empêchement absolu à l'importation desdits articles.

» Art. 6. Les droits de tonnage ou d'importation, ou tout autre droit sur des navires français, ou sur des marchandises importées par des navires français, ne devront point excéder les droits imposés aux navires ou aux marchandises de la nation la plus favorisée.

» Art. 7. Les sujets du roi des îles Sandwich seront traités sur le pied de la nation la plus favorisée dans leurs relations commerciales ou autres avec la France.

» Fait à Honolulu, le 26 mars 1846. »

Nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.

Les nouvelles des Etats-Unis présentent les choses à peu près dans le même état. Cependant la conclusion de la paix avec le Mexique, que l'on espérait devoir être prochaine, semble plus éloignée que jamais. Le général Taylor a de nouveau reçu l'ordre de marcher en avant ; et il pourrait bien se faire que les trois millions de dollars votés pour aider à conclure la paix ne servissent qu'à activer la guerre.

Le *Waterloo* est arrivé le 6 à Liverpool, venant de New-York, d'où il était parti le 15 mars.

Les nouvelles des Etats-Unis ne sont pas tout à fait aussi favorables qu'on aurait pu le désirer. L'apparence d'une paix immédiate avec le Mexique semble plus éloignée qu'elle ne l'était à l'époque des dernières nouvelles reçues. On se rappelle qu'avant l'ajournement du congrès, le président a été investi de certains pouvoirs dans le but de négocier la paix avec le Mexique, et on croyait généralement que le colonel Benton serait envoyé immédiatement pour mettre cette mesure à exécution. Tous ces projets ont échoué ; c'est ce qu'on apprend par la publication d'une correspondance échangée entre le colonel Benton et le président Polk.

A la date du 6 mars M. Benton a écrit au président pour faire connaître qu'il ne pourrait accepter cette mission tant qu'il aurait le commandement en chef de l'armée, et les pleins pouvoirs pour signer les préliminaires de paix sur des bases approuvées préalablement par le président.

Le 9 mars le président lui répondit qu'il était trop jeune pour pouvoir être nommé commandant en chef de l'armée, et le même jour M. Benton a donné sa démission de major-général.

Les nouvelles du Mexique vont jusqu'au 5 février.

Le clergé a résisté énergiquement à la saisie de ses biens. Santa-Anna, convaincu de l'impopularité de l'acte de confiscation, a écrit au congrès pour en demander le rappel, ou du moins pour qu'il fût modifié. En conséquence, un bill a été mis au congrès pour abroger cette malencontreuse loi, et pour autoriser le gouvernement à recevoir un prêt de 450,000 piastres (environ 1 million 200 mille florins) par mois, que le clergé consent à faire jusqu'à ce que la paix soit assurée. Santa-Anna a saisi 98 lingots d'argent appartenant à des marchands de Saint-Louis, et pour lesquels il a donné sa garantie personnelle.

Le 7 février, on faisait à Vera-Cruz de grands préparatifs pour résister à une attaque.

Le *New-Orleans Bulletin* annonce que le général Taylor a reçu l'ordre de se diriger de Saltillo sur San-Louis de Potosi, qu'il exécutera ce mouvement le 1er avril avec dix mille volontaires. Il ajoute que le général est abondamment fourni de munitions et de moyens de transport pour traverser le désert.

Les affaires en grains ont été peu considérables à New-York. La farine Genesee s'est vendue à 7 doll. pour l'exportation. Beaucoup de ventes à livrer ont été faites aux prix suivants : toute époque de l'année 5 doll., en mai 6 doll., en juin 6 doll. 75 c., en juillet 5 doll. 50 c., toujours au choix du vendeur, à l'ouverture du canal 6 d. 25 c. La farine du Sud est lourde. On s'est vendu 8,000 boisseaux de froment roux de Jersey à 1 doll. 40 c. le boisseau. Les exportateurs achètent peu dans l'attente d'une diminution dans le fret. Le froment blanc est coté 1 doll. et 86 c., le jaune à 90 et 93 c. Il s'est fait dans cette semaine des ventes considérables.

Nouvelles de Suisse.

Berne, 3 avril.

La tyrannie des clubs radicaux et communistes devient insupportable de jour en jour dans le canton de Vaud. Elle unit à l'opposition tout ce que le pays compte encore d'hommes dévoués et sensés. Cette évolution de l'opinion publique se manifeste à chaque occasion, même dans la capitale, qui, malgré des démonstrations d'une populace imbue des plus détestables doctrines, vient de se donner, au grand-conseil, deux députants opposés au radicalisme et aussi redoutables par la force de leurs opinions que par leur influence. Il est impossible que dans ce beau pays de Vaud, où florissaient naguère les arts et les sciences, un gouvernement qui n'est que l'expression des passions et des volontés de la lie du peuple, puisse se main-

encore. Le schisme qui s'est déclaré parmi le clergé
tion, venant joindre ses influences religieuses aux intéde la propriété, ne peut manquer, à la longue, de triomde l'anarchie révolutionnaire, seul appui du gouverne-

ève est toujours en travail de sa prétendue réforme con-
mmelle ; l'opposition y a gagné des forces, et c'est de la
aux prochaines élections prendra la population
que dépendra la victoire définitive de l'un ou de
parti. Si le parti modéré, reconnaissant l'importance
alliance sincère avec les catholiques, leur offre ce qui de-
temps, leur est dû (si cette offre est accompagnée des
convenables), il est certain que le radicalisme sera
Genève.

la victoire que les catholiques de Saint-Gall ont rem-
dans la question de l'établissement de leur évêché, le
lisme a perdu tout espoir de ramener ce canton dans ses
et de gagner ainsi un douzième vote en diète pour la dis-
de l'alliance catholique. Il en est de même de Bâle-
la révolution projetée a totalement échoué. Quelques
légères ont été introduites dans l'ancienne consti-
aucune modification radicale n'a pu y trouver accès.
du Tessin, le gouvernement révolutionnaire
si chancelant qu'il suffirait d'un bien léger ef-
verser. Une feuille d'opposition, qui y parait de-
mencement de l'année, a ouvert bien des yeux ; la
du peuple respecte sa religion, et ce n'est qu'à
appuyé des *volontaires*, garde prétorienne
ment, et des priviléges électoraux accordés aux vil-
des campagnes, que le gouvernement doit en-
tien de sa frêle existence.

faits sont assurément de nature à faire croire
ons radicaux ne se presseront point de provoquer
combats contre l'alliance catholique. C'est ce qui
pourquoi, depuis les événements de Fribourg, les
sont devenues assez modestes. Du reste, l'al-
lique, qui ne s'est pas effrayée des menaces, ne sera
trop prompte à se rassurer. Elle restera sur la dé-
l'espoir d'éviter une lutte qu'elle ne redoute pas.

—

de Boislecomte, ambassadeur de France auprès de la confé-
tique, n'était pas encore arrivé à Berne le 3 avril. Vers la fin
tait, accompagné du premier secrétaire d'ambassade, M.
hard, à Saint-Gall, où il a reçu la visite de M. le landamman
chef du parti conservateur, et celle d'un des membres les
du parti radical, M. Sleiger, secrétaire-d'Etat. Ce magistrat,
a été charmé de la courtoisie de M. de Boislecomte, et heureux
ce que lui a donnée ce diplomate des sentiments de bienveil-
France continuait à porter à la Suisse. De Saint-Gall, M.
r s'est rendu à Glaris, où il a vu M. le landamman Blumer.
te diplomatique occupe de plus en plus la presse suisse, qui se
conjectures sur le but de ce voyage. D'après les uns, le repré-
France aurait la mission, comme nous l'avons déjà man-
ment, d'empêcher qu'il ne se forme en diète une majorité
un des jésuites et la dissolution de l'alliance séparatiste des
Selon les autres, M. de Bois-le comte devrait soumettre à l'in-
France les cantons libéraux, tandis que l'Autriche perdrait de
toute sympathie en Suisse, par suite de la sympathie qu'elle
alliance séparatiste. D'autres encore prétendent, enfin, que le
ge de M. l'ambassadeur aurait été de rassembler les matériaux
pour un rapport sur l'état actuel de la confédération, rapport
spédié au ministère français, et qui, communiqué par
binet de Vienne, en aurait obtenu un plein assentiment. Selon
de Soleure, feuille appartenant au juste-milieu, tous ces bruits
de fondement, et la tournée de M. l'ambassadeur aurait
le mettre en rapport, avec les magistrats les plus éminents
ration. La France, dit très sensément cette feuille, n'enverrait
lement faire visite, en équipage à quatre chevaux, aux magis-
si elle poursuivait quelque but caché.

—

hommes de science et de foi, tous les protestants ont
la nomination du professeur Zeller à l'université de

depuis longtemps dans notre canton, dit une correspondance
ne, une société connue sous le nom de Société évangélique,
t de travailler contre le schisme religieux qui, à différentes
nacé d'envahir l'église nationale. Composée d'hommes qui
rience ce que c'est que le christianisme, ce que c'est que le
foi religieuse, cette société, pour atteindre son but, cherche à
zèle des pasteurs de l'église nationale, à stimuler leur acti-
la foi religieuse, à suppléer à l'insuffisance des forces de
la où le besoin se fait sentir. » C'est de cette société qu'est
cri d'alarme : le comité, qui siége à Berne et voit dans son
istres les plus recommandables, a prié le gouvernement de re-
et, lui représentant que l'enseignement de Zeller aurait les
s funestes, non-seulement pour les temps présents, mais sur-
générations futures, et le mémoire qui a été lu dans le grand-
ne aucun doute à cet égard.
nsuelles campagnes sont aussi descendus dans la lice pour re-
dangers qui menacent la réforme. Et d'abord tous les doyens
conjuré le grand-conseil, dans une supplique solennelle, de
enseignement théologique à un homme qui sape le chris-
par la base. Ensuite les simples ministres ont pris part au combat :
ont refusé de lire la proclamation du conseil exécutif, plu-
ont écrit dans les journaux contre Zeller, et presque tous ont com-
nomination du haut de la chaire.
ecteurs sont venus les savants. L'archidiacre Baggesen a pu-
un écrit dans lequel il considère Zeller comme philosophe, comme
te et comme théologien. Sous le rapport de la philosophie, Zeller ap-
t à l'école qui s'est formée, à la faculté protestante de Tubingue,
direction des Binder, des Märklin, des Vischer, des Baur et des
Donnant à pleines voiles dans les erreurs du panthéisme allemand,
confond l'Etre nécessaire avec le monde, et ne voit que des my-
allégories dans l'Ecriture-Sainte. Comme exégète, Zeller rejette
es livres du nouveau Testament, et ne reconnaît que deux ou
de Saint-Paul, qu'il interprète à sa manière. Enfin, comme
sous le rapport du dogme, l'ami de Strauss nie les vérités qui
base à l'Evangile, la personnalité de Dieu, la divinité de Jésus-
mmortalité de l'âme et la résurrection des corps. Voilà les erreurs
que M. Baggesen a trouvées dans ses écrits.

Nouvelles de France.

Paris, 8 avril.

Chambre des députés de France a entendu, dans sa séance
la lecture de la proposition de M. de Rémusat sur les
chaînes. La discussion en a été remise à jeudi pro-
ministère, bien qu'ayant consenti à la lecture, doit
combattre la prise en considération, et le *Journal des Débats*,
article où il fait l'historique des diverses propositions
à cet objet qui ont été soumises à la chambre depuis
1830, fait entrevoir le principal argument que compte employer le ministère. Cet argument n'est pas nouveau : c'est l'inopportunité.

La chambre des députés a adopté, dans cette même séance, un projet de loi allouant au département de l'instruction publique un crédit assez élevé, destiné à l'achat de collections pour divers musées et écoles du gouvernement. Il a bien été fait quelques objections sur l'emploi de ce crédit, mais il a été voté à une très forte majorité.

—

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les fonds secrets a nommé aujourd'hui M. Croissant pour président, et M. Reynaud pour secrétaire. La commission est unanime sur la question de confiance. Elle entendra après demain M. le ministre de l'intérieur. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'emprunt grec a nommé M. le général Esperonnier pour président et M. le comte de Mérode pour secrétaire. Elle est unanime sur l'allocation du crédit demandé.

—

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la Banque de France, propose l'émission d'un billet de 200 fr. au lieu de 250 fr. que proposait le gouvernement ; elle a pensé que cette valeur se prêterait à une partie des usages pour lesquels le billet de 100 fr. a été proposé par quelques commissaires, et qu'il n'offrirait pas le même danger par sa quotité. Le rapport de M. Denoit sera distribué aux députés demain ou après-demain. La discussion de ce projet de loi soulèvera toutes les questions qui se rattachent aux banques départementales.

—

On parle beaucoup dans les cercles financiers de Paris d'une grande opération projetée par le trésor pour augmenter son compte courant à la banque de France. On sait qu'après le payement du semestre, le solde du compte du trésor était descendu jusqu'à 6 et même 4 millions seulement ; la semaine dernière, un récent placement de bons royaux pris par un riche banquier, a fait remonter ce solde à 13 ou 14 millions. On dit que M. Lacave-Laplagne veut faire un emprunt sur bons royaux à trois mois. On citait le chiffre de 15, de 25 et même de 40 millions. Une telle mesure semblerait annoncer que le gouvernement devra élever bientôt l'intérêt des bons du trésor à 5 p. c. à un an. A ce prix, l'argent ne pourrait manquer de prendre la route du trésor. Ainsi, la rente 3 p. c., aux cours actuels, ne produit guère que 3¾ p. c., et le 5 p. c. que 4¼ p. c. ; en sorte, que beaucoup de capitaux ne manqueraient pas de sortir de la rente pour se placer en bons du trésor.

—

Voici l'amendement présenté sur le projet de loi relatif aux billets de la banque de France, par M. Garnier-Pagès :

« Art. 2 additionnel. Le capital de la banque de France, étant inaliénable et ne devant être consacré qu'aux opérations indiquées dans les lois et statuts de sa constitution, ne pourra être converti en rentes sur l'Etat. Le fonds de réserve continuera à être régi comme par le passé.

» Art. 5. La valeur totale des billets émis par la banque ne pourra, dans aucun cas, excéder quatre fois le capital social. »

Nouvelles du Portugal.

Lisbonne, le 24 mars.

Les bruits de modification ministérielle continuent, et tout fait croire qu'elle aura lieu bientôt comme suit : M. Bernardo Gorjao Henriques à l'intérieur ; M. Falcao à la marine ; M. Ferruo à la justice, et le marquis de Fronteira aux affaires étrangères. M. le conseiller Dantas remplacerait au ministère de la guerre, le baron de Ouven. Le vicomte de Setubal a été destitué du commandement militaire de l'Alentejo et remplacé par le baron de Foz : le brave Moniz doit se mettre à la tête de la colonne d'opérations, Setubal est désigné pour remplir les fonctions de gouverneur de la place d'Elvas. Une brigade de 800 fantassins, d'environ 100 cavaliers et d'une demi-batterie d'artillerie vient de partir sous les ordres du général Gouvea pour la partie méridionale du Tage ; elle est destinée à renforcer les troupes de l'Alentejo, mesure qui a été adoptée par suite de l'arrivée de quelques troupes rebelles venant des Algarves.

Le *guerrillero* Galamba et les cavaliers qu'il commande se trouvent cernés à Arrouches par les troupes de la reine ; il en est de même du comte de Mello à Portalègre : les troupes fidèles occupent déjà les positions de Castello de Vide, et l'ex-comte n'a d'autre ressource que d'en venir aux mains ou de se réfugier en Espagne. Le duc de Saldanha a poussé une reconnaissance sur le Duero, par le point de Carboeiro, dans le but de faire passer le gros de son armée au nord du fleuve et d'attaquer Oporto. Ce mouvement a inquiété vivement la garnison rebelle de Carboeiro ; et après avoir tiré quelques coups de canon, elle s'est repliée sur Oporto : le général miguéliste Povoas, qui se trouvait avec ses troupes à Pennafiel, en a fait autant. Les personnes qui se croient mieux informées, disent, néanmoins, que Saldanha ne passera le Duero que par Regoa ou ses environs. Le comte de Vinães, qui, à ce qu'il paraît, commandera les troupes destinées à couvrir la partie méridionale du fleuve, tandis que le duc dirige les opérations sur la partie nord, est déjà arrivé au quartier général. Le blocus d'Oporto a été renforcé d'une corvette ; trois vaisseaux de guerre sont destinés aussi à croiser sur la côte des Algarves.

La mesure de renforcer le blocus d'Oporto a été motivée par la nouvelle reçue par le gouvernement, de l'arrivée dans cette ville de 2 officiers de la marine anglaise, et de quelques ingénieurs, dans le but d'armer le vapeur de guerre, *le duc de Mindelle*, et avec l'aide de 3 bâtiments marchands qu'ils ont armés aussi, de faire une tentative contre la flotille de la reine. On assure que, dès qu'il a connu ces faits, le ministre anglais a fait partir pour Oporto un brick anglais, dont le capitaine a l'ordre de signifier aux susdits officiers qu'une fois employés au service de la junte révolutionnaire, ils devront se regarder comme destitués de leurs emplois en Angleterre. On ajoute que le même brick est porteur d'instructions intimant à la junte de se soumettre, sous la promesse d'une amnistie, avec les conditions toutefois, que tous les membres de ladite junte quitteront le Portugal pour aller partout où il leur plaira, sauf en Espagne.

Nouvelles et faits divers.

La *Presse* publie l'aperçu suivant du tableau de Raden-Saleh exposé en ce moment au Louvre.

A coup sûr, il n'est pas un seul des visiteurs du Salon dont l'attention n'ait été attirée par un tableau bizarre placé dans le grand salon carré, un peu au dessus de la porte qui mène à la grande galerie, et indiqué au livret sous la rubrique modeste de *Chasse au Cerf* dans l'île de Java, par Raden-Saleh-ben-Jagya, nom exotique s'il en fut.

Un rabatteur, monté sur un buffle, — car les buffles s'emploient comme bêtes de selle à Java, dans les îles de la Sonde et à l'extrémité de la presqu'île de l'Inde, — et portant devant lui un cerf déjà tué, rencontre, à travers les grandes herbes et les broussailles, un tigre royal qui s'élance aux épaules du buffle applati contre terre par l'excès de la terreur et de la souffrance, s'y cramponne avec ses vingt crochets d'acier, et présente à l'homme un gouffre rouge hérissé de dents et de crocs aigus où vibre dans l'écume une langue aux rudes papilles toujours altérées de sang.

Le mouvement naturel, quand une bête pareille se montre subitement à l'arçon de votre selle, avec ses couteaux d'ivoire et ses damas de corne, c'est de se rejeter en arrière, et, si l'on a du cœur et de la présence d'esprit, de lui fourrer dans la gueule sa zagaie jusqu'au manche.

C'est ce que va faire le brave Javanais peint par le prince Saleh-ben-Jagya. — Tuera-t-il le tigre ou sera-t-il mangé par lui ? Telle est la question que doit pour le moment se poser cet Hamlet cuivré.

Cette scène, composée d'après des souvenirs de jeunesse, car le prince a chassé lui-même le tigre à Java, a de l'entrain, du mouvement, du feu et une vérité locale qu'aucun peintre européen n'aurait su y mettre ; il est à regretter que l'exécution soit trop polie, trop hollandaise enfin ; car c'est dans cette école propre, luisante et froide, que ce peintre, au teint couleur d'or et à la chevelure bleue, a pris les premières notions de son art. Il lui faudrait, pour acquérir la férocité et la sauvagerie convenables à un homme qui s'appelle Raden Saleh-ben Jagya, qui descend des rois javanais et a traqué la panthère noire jusque dans les vallons blancs d'ossements où l'arbre Upa étend son ombre vénéneuse, un an ou deux de Delacroix et de Chasseriau. — Il aurait alors un faire en harmonie avec ses conceptions. Des buffles et des tigres ne doivent pas se peindre comme des taureaux de Brascassat et des vaches de Verboeckhoven.

Ces réserves faites, on ne peut que louer le prince Saleh, — dont nous avons parlé le premier à Paris, ayant vu de lui à La Haye, dans le palais du Roi, un *Combat de lions* sur la carcasse d'un bœuf. Il dessine très exactement et connaît à fond l'anatomie des animaux qu'il représente. Son tigre serait approuvé par Barye et son buffle par Léopold Robert et Marilhat ; chez le tigre, le nez qui se fronce, les moustaches qui se hérissent, les yeux qui s'écarquillent, la dilatation des mâchoires et l'élargissement du muffle, gouffre béant prêt à tout avaler ; chez le buffle, les sabots qui glissent rayant la poussière, les prunelles injectées de sang par la douleur, le museau noir et luisant qui se retrousse et laisse voir une rangée de dents plates, la tête qui se penche, tâchant de secouer l'hôte incommode et terrible, sont rendus avec une exactitude et une précision savantes, auxquelles un zoologiste ne trouverait rien à redire, et qui ne laissent à désirer qu'un peu plus de désordre et de furie dans la touche.

Le tableau du prince Saleh-Ben Jagya offre cette particularité d'être le premier morceau de peinture représentant des êtres animés, exécuté par un mahométan ; car le Coran défend de retracer la figure humaine, ou toute autre forme vivante, comme une idolâtrie. Dans les vues des villes saintes, de la Mecque ou de Médine, qui ornent les habitations musulmanes, il n'y a jamais de personnages. — Dans les peintures orientales, le bombardement d'une ville se figure par des obusiers solitaires qui tirent tout seuls et auxquels répondent, du haut des murailles désertes, des canons et des couleuvrines livrés à eux-mêmes.

—L'auteur d'un ouvrage qui vient de paraître à Paris trace le portrait suivant de duc de Nemours.

» Le *duc de Nemours*, régent possible du royaume, a un caractère probe et réservé ; l'esprit droit, mesuré et réfléchi ; ne provoquant aucune difficulté pour avoir le plaisir de la résoudre, mais résolvant avec un sens parfait toutes les difficultés qui lui sont soumises.

» Appelé à tous les conseils, il sera fidèle continuateur de la pensée du roi, et on peut déjà dire de lui que s'il n'est pas Louis-Philippe, c'est le meilleur lieutenant de Louis-Philippe.

» Arrêté dans ses goûts de magnificence par les limites étroites de son budget particulier, il n'en pratique pas moins la haute élégance de Louis XIV, et n'aime pas qu'on manque à ses prescriptions.

» Il a le goût du commandement. Comme général, c'est un habile tacticien ; il s'est appliqué à connaître le personnel de l'armée, qu'il possède maintenant mieux que personne.

» Exact, même exigeant, dans ses habitudes de ponctualité mathématique, il est scrupuleux observateur de sa parole ; il se refuse à écrire une lettre évasive ou à donner une simple espérance quand il n'a pas l'intention formellement arrêtée de tenir ce qu'il paraîtrait faire espérer. Fier et timide tout à la fois, il redoute le contact trop brusque des hommes, et cependant on l'a vu au Mans et dans d'autres occasions, se tirer avec bonheur de circonstances difficiles, où il n'avait pu prendre conseil que de lui-même. Par un contraste assez extraordinaire, cette timidité excessive est jointe à un courage naturel, trempé à froid, et tellement impassible qu'on a vu, au siége d'Anvers, un obus tomber à ses pieds sans qu'il manifestât la moindre émotion.

— *La culture des céréales en Russie.* — Les cultivateurs français pensent généralement qu'il leur serait impossible de soutenir la concurrence des producteurs russes, si le gouvernement adoptait en principe la libre importation des céréales. Lorsque cette question s'est discutée devant le congrès central d'agriculture, on a présenté des calculs forts effrayants pour l'agriculture française sur le prix de revient du blé dans les provinces méridionales de la Russie. Le *Constitutionnel* a posé comme un fait certain que le froment ne valait pas plus de 4 fr. l'hectolitre pris sur place ; puis il ajoutait ;

« On calcule que, dans certaines provinces, il n'y a qu'un dixième, qu'un vingtième seulement du sol qui soit cultivé actuellement. Si la demande de ses produits agricoles devenait régulière, par suite de l'abolition de notre législation sur les céréales, la Russie mettrait en valeur ces terres immenses qui restent sans culture, et elle pourrait alors livrer des quantités de blé beaucoup plus considérables, sans cependant que les prix subissent une grande augmentation. »

Un propriétaire russe adresse, à cette occasion, la lettre suivante à la *Presse* :

Monsieur,

« J'habite une des provinces les plus rapprochées du port d'Odessa ; j'en connais parfaitement les conditions agricoles, et je puis affirmer que les allégations du *Constitutionnel* sont mal fondées. Jamais je n'ai vu descendre le blé, pris dans nos domaines, à 4 fr. l'hectol. Dans les années d'abondance, et lorsqu'il y a peu de demandes pour l'exportation, nous le vendons encore 7 fr. au minimum.

» Mais, au prix d'achat, il faut ajouter le coût du voiturage jusqu'au port d'embarquement ; le transport s'effectue par des bœufs, dont beaucoup succombent par suite de la fatigue ; c'est un travail long et pénible qui ne s'exécute que pendant les quatre mois d'été ; aussi le blé, rendu à Odessa, monte ordinairement de 12 à 13 fr. D'Odessa à Marseille le prix de notre froment s'accroît encore de 4 fr. 50 c. de fret, et, si l'on ajoute le bénéfice habituel des commerçants, on trouve que les blés de Russie ne peuvent arriver en France à moins de 20 fr. l'hectolitre.

» C'est encore une grande erreur de croire que la suppression des douanes françaises exciterait chez nous un grand accroissement de production. Il existe, sans doute, dans les parties méridionales de la Russie, de vastes territoires qui pourraient porter du blé et qui sont incultes aujourd'hui ; mais, pour les mettre en culture, il nous manque une chose essentielle, qui ne s'improvise pas : il nous manque des bras ; le temps seul peut nous en donner.

» Quant aux provinces qui peuvent profiter des débouchés d'Odessa, elles sont bien peuplées, et leur terre est en pleine exploitation ; elles donnent aujourd'hui tout ce quelles donneront à l'avenir.

« *Signé*, DE PELTCHINSKI,
« *Conseiller d'Etat de S. M. l'empereur de Russie.* »

— La *Gazette de Cologne* rapporte comme suit l'attaque dont a été l'objet le courrier de la poste aux lettres entre Langenfeld et Küppersteg ; elle ajoute qu'elle tient son récit d'une très bonne source :

Le 3 de ce mois, vers 3 heures un quart, le postillon Stüdgen, qui trans-

portait la valise contenant la correspondance de la Hollande, a été attaqué sur la grand'route entre Langenfeld et Küppersteg. Lorsqu'il fut arrivé à l'endroit de la route appelé *die Bürgerhaide*, un individu s'avança près de la carriole du postillon et tira sur lui un coup de pistolet ; il se préparait à lui porter un coup de cette arme, probablement dans l'intention de lui fracasser la tête, lorsque le cheval effrayé prit le mors aux dents. Le postillon, blessé, arriva à Küppersteg, où on lui donna tous les secours nécessaires que réclamait son état. Il n'est pas mortellement atteint, mais il a la figure déchirée par la grenaille. On a trouvé plusieurs grains de grenaille dans son mouchoir, qui se trouvait dans son chapeau. Il paraît que l'auteur de cet attentat avait l'intention de commettre un vol ; il a vraisemblablement supposé que la valise contenait de l'or ou des valeurs.

— L'hôtel de la Monnaie de Paris vient d'adopter un procédé nouveau qui sera d'une grande utilité pour l'industrie : on sait que l'huile de pied de bœuf, dont on se sert pour graisser les machines, et qui se vend à un prix élevé, a le grave inconvénient de détériorer les métaux. Un chimiste a découvert, par hasard, une composition beaucoup moins coûteuse, qu'il a dénommée *huile chimique*, et qui présente l'avantage de ne faire subir aux métaux aucune espèce d'altération. (*Moniteur universel*).

— On écrit de Lyon, le 5 avril :

« L'autorité vient d'être informée qu'une nouvelle tentative coupable a eu lieu sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Le procureur du roi s'est rendu sur les lieux. Cette fois encore la Providence a permis que cette criminelle tentative ne fût pas suivie d'effet.

» Il part de Lyon à minuit un convoi de voyageurs pour Saint-Etienne. Le train parti de Lyon dans la nuit du 1er avril, à peine arrivé à la tranchée d'Irigny, petite localité située dans le département du Rhône, fut subitement arrêté. Le mécanicien, fort heureusement attentif et comme par un instinct vraiment miraculeux, avait aperçu à quelques mètres devant le train un corps volumineux posé sur le rail. L'arrêt subit du convoi n'occasionna aucun accident. On enleva de la voie un bloc de pierre énorme, et l'on continua la route. Mais la main criminelle qui avait placé ce corps étranger sur la voie de remonte, avide de nombreuses victimes, avait aussi choisi la voie opposée, c'est-à-dire de descente, pour en faire un second théâtre de sinistre. Quelques heures plus tard, le convoi allant de Saint-Etienne à Lyon, parvenant à la hauteur d'Irigny, heurta un obstacle placé sur le point où, au moyen d'une aiguille s'opère le croisement des voies. Un déraillement eut lieu au même instant, mais le machiniste eut l'habileté de maîtriser l'impulsion de la locomotive, et l'on n'eut à déplorer aucune espèce d'accident. Là, comme sur l'autre voie, était posé un quartier de roche, mais posé de façon qu'il a fallu un hasard providentiel pour qu'il n'y eût pas déraillement et entassement de wagons.

» Cette tentative est de la catégorie de celles que la loi punit de mort. Les coupables, que l'on suppose appartenir à la commune d'Irigny, seront sans doute appréhendés, grâce aux recherches actives de la justice.

— Plus de cheveux gris, l'eau Chantal de Paris nouvellement perfectionnée, et seule approuvée, teint à la minute, en toutes nuances et pour toujours, les cheveux et la barbe. Prix de l'article garanti : florins 3. Dépôt à La Haye, chez J. Rensburg, coiffeur, *Korte Houtstraat*, 25.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 12 *avril* 1847. (*Représentation n°* 117.)

La dernière représentation de :

La Favorite,

opéra en 4 actes.

On commencera à 7 heures.

Les personnes qui désireraient faire retenir des places pour la 8me représentation de : *Le Siege de Leyde* sont prévenues que cet ouvrage ne sera représenté que deux fois jusqu'à la clôture de l'année théâtrale.

ANNONCES.

Mlle H. BELMONT, jouissant depuis quelques années de la confiance de plusieurs familles distinguées de cette résidence, où elle s'est vouée à l'enseignement, offre à trois ou quatre demoiselles ou dames de se joindre à une petite Réunion qu'elle a formée et dont le but est de s'exercer par la pratique ou l'usage, dans la bonne **Conversation Française.** Les personnes désirant se joindre à cette réunion sont priées de lui faire l'honneur de se faire connaître au plus tôt. *Adresse, jusqu'au* 1er *mai, Nieuwe Haven*, n° 312. Mlle BELMONT a encore quelques heures disponibles pour des leçons particulières en ville.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE.

Des graines de toutes les plus belles et nombreuses collections de **Reine Marguerite**, de **Calcéollaires**, de **Cinéraires**, de **Géraniums**, de **Dahlias**, de **Primevères**, etc., qui ont été admirées et couronnées dans les expositions horticoles, se trouvent, ainsi que toutes les nouveautés, chez BOSSIN, LOUESSE & Ce, marchands de graines, fleuristes et pépiniéristes, quai de la Mégisserie, 28, ci-devant quai aux Fleurs, n° 5, à Paris.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 7 Avril.

3 % Cons. 87 ⅛, ⅜. — 2 ½ % Holl. 58 ⅛, ½. — 4 % id. 90 ⅝. — Esp. 5 % 24 ½. — 3 % 35 ¼, ½. — Portug. 4 % 33 ½, 34 ½. — Russes 110 ½.

Bourse d'Anvers du 9 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 58 ½. — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse d'Amsterdam du 9 Avril.

		Int.	Cours 8 avril.	Ouvert
Pays-Bas	Dette active	2½	58 ½	58 ½
	Dito dito	3	—	70 ⅞
	Dito en liquidation	3	—	70 ⅞
	Dito dito	4	91 7/16	91 ½
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	3½	—	83 ½
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173 ½	173
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	105
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	94 ½
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 ⅞
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104 ⅞
	Inscript au Grand Livre	6	-	69
Russie	Certificats au dito	6	—	70
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98
	Emprunt de 1840	4	—	88 ⅜
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 ½
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	18 ⅜	18 ½
	Dito	3	—	37 ⅞
	Coupons Ardoins		—	16 ⅝
	Obligations Goll. & Comp	5	—	102 ⅜
Autriche	Dito métalliques	5	—	104 ⅛
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	37 ½	—

Bourse de Paris du 8 Avril.

		Int.	Cours 7 avril.	Ouvert
France	Cinq pour cent		—	116 ⅜
	Trois pour cent		—	78 ⅜
	Emprunt Ardoin		—	—
Espagne	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	102
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
	Dette active	5	—	—
Belgique	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse de Vienne du 1er Avril.

Métalliques, 5 % 108. — Lots de fl. 500, 153 ½. — Lots de 250, Actions de la Banque 1591.

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES,

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DE NOTICES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELS, DE NOUVELLES ET DE FAITS IMPORTANTS CONCERNANT LES POSSESSIONS NÉERLANDAISES D'ASIE ET D'AMÉRIQUE.

Table des matières des articles publiés dans les 12 numéros de cet intéressant recueil qui paraît mensuellement à La Haye.

Mémoires Historiques et Biographiques. — Coup-d'œil sur l origine et les progrès de la puissance néerlandaise dans les Indes-Orientales, d'après l'introduction historique de l'ouvrage : *Neederlandsch Oost-Indië* par M. A. J Van der Aa.

Chronique des principaux faits de l'histoire des Indes-Orientales néerlandaises, depuis la fin du 16e siècle jusqu'à 1830.

Aperçu historique de la Société des Arts et des Sciences de Batavia.

Notice historique du royaume de Banjesmassin à Bornéo, par M. le baron T. Van Capellen.

Le gouverneur-général actuel des Indes-Orientales néerlandaises, Son Excellence M. J. J. Rochussen.

Les Gouverneur-généraux des Indes néerlandaises.

Introduction. — I. Pieter Both (1609—1614). II. Gerard Reijnst (1614—1615) III Laurens Reaal (1616—1618).

Observations Astronomiques et Géographiques. Détermination de la longitude de Batavia au moyen de l'observation des éclipses du premier et du deuxième satellite de Jupiter, faite en 1843, par R. T. A. A Gregory.

Table générale des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, accompagnée de tableaux indiquant la latitude et la longitude des principaux points, et la superficie de l'Archipel indien, par M. le baron P. Melvill de Carnbee.

Idem des possessions néerlandaises aux Indes-Occidentales, par le même.

Orographie ; Géologie ; Topographie Physico-Médicale. — Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le baron P. Melvill de Carnbee. Chapitre I. Situation géographique ; constitution géognostique ; aspect du pays.

Coup-d'œil sur la constitution physique et la végétation d'une partie de l'île de Sumatra, par M. P. W. Korthals.

Notice sur la topographie physico-médicale de Batavia, par M. P. Bleeker.

Notice sur quelques points de la Nouvelle-Guinée, par M. Salomon Müller (*esquisse géologique*).

Botanique ; Zoologie. — Coup-d'œil sur la constitution physique et la végétation d'une partie de l'île de Sumatra, par M. P. W. Korthals.

Notice sur quelques points de la Nouvelle-Guinée, par M. Salomon Müller (*règnes végétal et animal*).

Ethnographie. — Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le baron P. Melvill de Carnbee. Chapitre II. Histoire ancienne. Origine de la population.

Chapitre III. Physionomie ; caractère ; mœurs ; usages ; coutumes ; religion ; industrie ; arts et métiers ; etc.

Chapitre V. Quelques épisodes de l'histoire moderne.

Archéologie. — Ruines de Java. Analyse succincte des monuments en pierre que les Hindous ont laissés dans l'île de Java, par M. François Junghuhn.

Arts et Métiers. — Des armes dans les Indes-Orientales néerlandaises et de leur fabrication à Bornéo ; extrait d'un mémoire de M. le général C. A. Geisweit Van Der Netten.

Littérature Malaie. — Imitation métrique de quelques passages du poème malais Bidasari, par M. le baron W. R. Van Hoëvell, mise en vers français par Madame F. E. Fraissinet.

Gouvernement et Administration. — Organisation politique, civile, militaire et ecclésiastique des possessions néerlandaises dans les Indes-Orientales.

Budget colonial. Rendement de la vente des produits coloniaux pour compte du gouvernement, pendant l'année 1845.

Idem. Evaluation des recettes et dépenses ; service 1846—47.

Arrêté du gouverneur-général des Indes-Orientales, fixant les divisions territoriales des possessions néerlandaises dans l'île de Bornéo.

Arrêté au sujet des billets de la Banque de Surinam.

Esclavage. — De l'esclavage dans les Indes-Orientales néerlandaises, par M. W. L. Ritter.

Aperçu historique de la situation des esclaves aux Indes Orientales néerlandaises, et des mesures que le gouvernement a prises pour améliorer leur sort, par M. G. J. C. S.

Piraterie. — Notices historiques sur les pirateries commises dans l'Archipel indien-oriental, et sur les mesures prises pour les réprimer par le gouvernement néerlandais, dans les trente dernières années, par *Jhr.* J. P. Cornets de Groot.

Introduction. — Première partie (1816-1829). Seconde partie (1830-1835).

Statistique. — Tableaux généraux de la population des Indes-Orientales et des possessions néerlandaises dans l'Archipel indien-oriental, par M. le baron P. Melvill de Carnbee.

Idem des Indes-Occidentales néerlandaises, par le même.

Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par le même.

Chapitre IV. Population

Etat civil et des esclaves à Curaçao, Bon-Aire et Aruba, en 1845.

Politique. — Quelques considérations et souvenirs historiques à l'occasion de la prise de possession de Laboean par l'Angleterre.

Agriculture et industrie. — Surinam. Centralisation de la fabrication du sucre. Société pour l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie, par M. D. L Wolfson.

Récolte à Java pendant les années 1845 et 1846.

Situation au 30 septembre 1846 des divers produits recueillis et probablement encore à recueillir dans l'île de Java, pour le compte du gouvernement, provenant de la récolte de 1846.

Culture pour compte de particuliers à Java.

Situation de l'agriculture et de l'industrie à Curaçao, Bon-Aire, Aruba, St. Martin, St. Eustache et Saba, en 1845.

Commerce et Navigation. — Essai historique, statistique et politique sur le commerce du Japon, par M. Ph. Fr. de Siebold.

Chapitre I. L'industrie nationale développée par les mesures de restriction prises contre le commerce, atteinte à l'indépendance commerciale du pays à l'égard de l'Europe.

Chapitre II. Commerce des Hollandais au Japon, depuis son origine jusqu'à nos jours.

Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le baron P. Melvill de Carnbee. Chapitre IV. Commerce.

Tableaux comparatifs du commerce colonial pendant dix années (1836-46).

Revue commerciale des principaux produits coloniaux d'Anvers (1836-46).

Tableaux comparatifs des principaux articles du commerce de Java de 1825 à 1844.

Revue du commerce et de la navigation sur le Rhin, par rapport aux Pays-Bas, de 1832 à 1846.

Tableaux du commerce de la Belgique avec les îles de Java et Sumatra de 1840 à 1844.

Commerce entre la Hollande et la Belgique pendant 1846.

Commerce de Célèbes de 1841 à 1845.

Commerce de Singapore de 1844 à 1846.

Etat du commerce et de la navigation d'Amsterdam en 1845.

Commerce hollandais avec la Chine en 1845.

Commerce et navigation de Paramaribo, de Curaçao et de Bon-Aire, en 1844 et 1845.

Commerce et culture des îles de Curaçao, Bon-Aire, Aruba, St. Eustache, St. Martin et Saba, pendant l'année 1845.

Tableaux du commerce de Surinam en 1845.

Tableaux détaillés du commerce et de la navigation de l'île de Java en 1845, par M. J. J Belinfante.

Revue générale du commerce colonial pendant l'année 1846.

Navigation des ports des Pays-Bas en 1846.

Cadre des marines néerlandaises royale et marchande au 1er janvier

Société de commerce des Pays-Bas. Situation financière en 1845. tions et exportations. Produits des ventes. Assemblée générale des ac

Articles relatifs au traité de commerce et de navigation entre les et la Belgique, conclu le 29 juillet 1846.

Articles relatifs au traité de commerce et de navigation entre les et la Russie, conclu le 13 septembre 1846.

Articles relatifs à l'arrêté qui déclare Mangkasser port franc.

Question du sucre. Importation du sucre hollandais en Angleterre.

Nouvelles commerciales de la métropole et des colonies.

Relations de voyages. — Notice sur quelques points de la velle-Guinée, par M. Salomon Müller.

Introduction.

Première section. Aspect général de la Nouvelle-Guinée. Configuration la côte ouest. Profondeur et fond de la mer limitrophe. Règnes minéral et animal du pays. Effet des moussons sur les vents, sur les courants les marées.

Un mot sur l'état actuel de la littérature et des recherches scientifiques les Indes-Orientales néerlandaises, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee.

Table des matières des Oeuvres de la Société des Arts et des sciences de via. (*Verhandeling van het Bataviaasch van Kunsten en Wetens*. Tomes I à XX.

Table des matières du Journal des Indes-Orientales (*Tijdschrift land's-Indië*) Années I à VI (Tomes 1 et 2)

Livres imprimés et publiés à Batavia depuis 1845.

Revue coloniale. — Afin de faciliter autant que possible che des nouvelle contenues dans la Seconde partie du *Moniteur* nous avons rangé, dans cette *Table des Matières* plusieurs données et autres sous leurs propres sections, et nous mentionnons ci-dessous encore les faits suivants :

Indications pour l'expédition des lettres et journaux aux Indes mail.

Programmes des Sociétés établies en Angleterre pour le service Orientales et Occidentales.

Le *Peninsular and Oriental steam navigation Company*.

Le *Royal mail steam packet Company*.

Nouvelles relatives à l'expédition de Bali.

Nouvelles du Japon.

Nouvelles de la côte nord-ouest de Bornéo.

Nouvelles relatives aux pirateries dans l'Archipel indien.

Eruptions volcaniques et tremblements de terre.

Ouverture du *Ludwigs Canal*. Premier trajet effectué directement terdam à Vienne.

Nouvelles relatives aux Indes-Occidentales.

Instance de M. Röperhoff contre M. Shenly à Paramaribo.

Lettre de la rédaction à l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg.

Promotions, décorations, pensions, nécrologie, etc.

Cartes et planches. — Carte générale des possessions aux Indes-Orientales, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee.

Idem des Indes-Occidentales par le même.

Carte hypsométrique de l'Archipel des Indes-Orientales, par

Carte de l'île de Java, par le même.

Carte des îles de Bali et de Lombok, par le même.

Portrait de Son Excellence M. J. J. Rochussen, Gouverneur-général Orientales.

Planche des principaux fruits de l'île de Java.

Vue des îles de Neïra et Goenong Api aux îles Moluques, par de Stuers.

Vue de l'île de Ternate et des volcans vaseux à Lahendang de Menado (île de célèbes), par le même.

LA HAYE chez Léopold Lœbenberg, *Lage*